



## MISSION VEILLEUR

Présence à l'auberge, au 7 rue Saint-Christophe, de 22h à 8h (le dimanche, de 22h à 9h).

Le jour J, en cas d'**empêchement majeur** de dernière minute, prévenir le responsable de semaine et tout faire pour trouver soi-même son remplaçant.

Apporter **sac de couchage et taie d'oreiller carrée**.

Possibilité d'arriver avant 22h pour partager dessert ou tisane. Après le repas (fin vers 21h) et le rangement de la salle, il arrive que les hôtes soient fatigués, et se couchent.

**Fermer l'auberge à clé et éteindre les feux à 22h15 au plus tard. Enlever la clé de la serrure et la garder avec soi. Personne ne sort ni n'entre avant 7h le lendemain matin.**

Dormir sur place, dans le coin Veilleur (une douche à disposition).

**Lever à 7h** au plus tard.

Toilettes.

Vérifier sur le planning si la salle doit être réaménagée en version « jour » (cela arrivera rarement ; en décembre, par exemple, deux fois). Si c'est le cas, installer la salle, avec les hôtes, suivant le plan affiché sur le placard blanc des hôtes (les 4 lits pliants et draps dans le coin Veilleur, rideau tiré + table de réunion dressée au milieu de la pièce).

Si ce n'est pas le cas, les hôtes font leur lit et rangent leurs affaires (placard des hôtes).

**Petit-déjeuner de 7h30 à 8h** (le dimanche, de 8h30 à 9h), avec du pain frais apporté par le matinalier.

Départ à 8h.

(C'est le matinalier qui se charge de fermer la porte à clé et de demander aux hôtes de sortir.)

**En cas d'urgence en pleine nuit, appeler le responsable de semaine.**

**En cas d'incendie, sortir et aller sur le trottoir d'en face.**

**-----En cas de fait vraiment grave : santé : 15 / police : 17 / pompiers : 18-----**